

Infolettre de janvier 2023

LDH Dijon et agglomération

(Ligue des Droits de l'Homme)



Le mot du mois : OQTF

La décision d'éloignement ou d'**Obligation de Quitter le Territoire Français** est prise par la/le préfet·e, notamment en cas de refus de délivrance de titre de séjour. Elle oblige à quitter la France par ses propres moyens dans un délai de 30 jours, mais il existe une **procédure accélérée** obligeant au départ immédiat. Le ministère de l'intérieur met en avant de nombreux arguments pour justifier le recours extensif à cette exception et notamment la crainte que la personne ne trouve un autre moyen de rester en France.

Cela a pour conséquence perverse de rendre impossible l'appel de la décision, de fait. D'une part l'appel se fait par voie numérique et est difficile d'accès aux personnes migrantes. D'autre part elles n'ont plus que 48h pour faire appel au lieu de 15 jours, délai qui court sur les jours de fermeture des administrations. Dernièrement la LDH observe une tendance marquée à prendre les OQTF le vendredi soir. Il faut donc mobiliser avocat·es et tribunaux compétents un samedi ou un dimanche (et nous remercions ceux et celles qui se mobilisent pour cela !).

Dans sa circulaire du 7 novembre 2022, Gérald Darmanin demande aux préfet·es

- de donner des OQTF à tout·e étranger·e en situation irrégulière, ce qui inclut les personnes séjournant légalement en France mais dont le titre de séjour est déjà arrivé à expiration (et on sait que les files d'attente sont longues devant les préfectures)
- de se servir de toutes les ficelles du droit pour qu'elles soient exécutoires immédiatement (impossibilité de fait de contester)
- assorties d'une interdiction de retour (sachant qu'un retour sur le sol européen constituerait alors un délit ; l'étranger·e devient alors de facto un·e délinquant·e).

Autrement dit, l'objectif est de mettre à la porte des personnes qui auraient pu légitimement rester en France, en ayant le temps de constituer un dossier. Une part importante des "clandestin·es" est constituée de personnes arrivées légalement en France et dont la situation devient irrégulière. La circulaire du 7 novembre dernier les vise explicitement, en demandant de faire expulser les personnes locataires de logements sociaux.

Par ailleurs, toujours dans la circulaire du 7 novembre dernier nous constatons **une tendance à la criminalisation des étranger·es en situation irrégulière** :

- placement en centre de rétention, ou à défaut assignation à résidence
- inscription sur le fichier des personnes recherchées
- Refus du titre de séjour à toute personne représentant une "menace" même en l'absence de toute condamnation.

Rappelons que le terme de "menace" est normalement une qualification pénale, correspondant à des faits constatables (menace verbale d'agression physique, utilisation d'une arme factice). Dans le cas ci-dessus, la préfecture se passera de la base de faits établis suite à un procès respectant les droits de la défense. L'administration se réserve le droit de décider de l'avenir d'une personne, sur la base de renseignements de source inconnue, et impossibles à contester.

Toute-puissance de l'administration, impossibilité de faire appel, criminalisation "en cascade" à partir d'actes anodins, derrière le droit des étranger·es se cache un glissement inquiétant de la conception de la justice.

Un projet de loi sur l'immigration vient d'être déposé au Conseil d'État par Gérald Darmanin.

La #LDH s'oppose à cet projet, qui aura pour seule conséquence l'aggravation de la précarité et l'atteinte aux droits fondamentaux des personnes étrangères.

Focus sur... "comment combattre les idées d'extrême-droite"

Alors que trois personnes viennent de trouver la mort à Paris dans une fusillade contre un centre culturel kurde, rappelons que **le racisme et les idées d'extrême-droite tuent**.

<https://www.ldh-france.org/la-democratie-est-menacee-par-le-climat-et-les-violences-dextreme-droite/>

Il existe quelques argumentaires utiles :

Le livret *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême-droite* est en vente sur le site national de la LDH (5 euros) : <https://boutique.ldh-france.org/livres/67-en-finir-avec-les-idees-faussees-propagees-par-l-extreme-droite-2017.html>

Plusieurs syndicats, concernés par le dévoiement de questions sociales et les droits des travailleurs et travailleuses migrant·es, ont également édité des guides pratiques.

CGT : <https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pratiques-lutte-contre-les-idees-dextreme-droite-et-le-racisme-2021>

UNSA : <https://www.unsa-education.com/article/-pour-combattre-les-idees-de-lextreme-droite/>

Sur un thème connexe le livret de la CIMADE contre les préjugés sur les migrant·es :

<https://www.lacimade.org/publication/petit-guide-lutter-contre-les-prejuges-sur-les-migrants/>

Bilan 2022

L'assemblée générale de la section de Dijon a été l'occasion de faire le bilan d'une année marquée par différentes mobilisations, en particulier concernant **les droits des étranger·es**, les menaces concernant les **droits des femmes en France et dans le monde**, et **la montée des idées d'extrême droite**. Suite à cette année un peu désespérante, rappelons le beau slogan de la FIDH (Fédération Internationale des Droits Humains, dont la LDH est membre) :

"Agir est le meilleur moyen d'espérer"

Principales mobilisations en 2022

7 interventions **en milieu scolaire et universitaire**, plus une participation aux journées citoyennes et des valeurs de la République (organisées par l'armée, l'Éducation nationale...). Cette participation a fait l'objet d'un débat interne, elle a permis de sensibiliser 1600 jeunes.

Soutien aux **femmes iraniennes**, mais aussi états-uniennes (rassemblement contre les atteintes au droit à l'avortement) et plus largement aux droits des femmes en France et dans le monde.

La LDH ne peut pas rester silencieuse face aux répressions menées en Iran. Elle est solidaire de celles et ceux qui risquent leur vie pour défendre leurs droits.

Partenariats avec la Maison Phare, avec l'Eldorado (Refugee Food Festival, projection du film des frères Dardenne *Tori et Lokita* sur **les mineur·es non-accompagné·es**)

C'est toujours sur **le droit des migrant·es** que se concentrent les violations aux droits humains les plus flagrantes, avec des milliers de morts tous les ans en Méditerranée, et des situations kafkaïennes dans l'application de la réglementation française. Dans un certain nombre de cas, des succès ont été obtenus localement suite aux campagnes de mobilisation pour des jeunes (avec, parfois, des employeurs et employeuses qui montent au créneau publiquement), pour des familles avec la mobilisation de parents d'élèves et aussi grâce à l'efficacité d'avocat·es engagé·es.

En médiathèque... avec les enfants

Une coopération s'est engagée avec la médiathèque du Port du Canal avec une journée de présentation de la LDH, autour du thème des droits de l'enfant, le 10 décembre.

Cause féministe - mais pas que...

Depuis la rentrée, une réunion mensuelle "**assemblée pour la grève féministe**" ouverte au plus grand nombre mobilise les femmes -mais pas que - autour de la préparation d'une grève féministe le 8 mars à Dijon, la LDH y prend part. Le Manifeste a été rédigé de manière collégiale et la réflexion autour d'actions continue. Prochaines dates de réunions dans l'agenda (situées à la fin de cette infolettre) !

Immigration : mobilisation

Le 10 décembre s'est tenue une journée animée par **SOS refoulement** intitulée "En rythme avec le monde", dans le cadre des Nuits d'Orient, salle Camille Claudel : peintures, expositions, musique et repas du monde étaient au programme.

A l'occasion de la **journée internationale des Migrant·es** (18 décembre-[VideoYouTube Anafé Pour le respect des droits des personnes migrantes aux frontières](#)), s'est tenu à Dijon un rassemblement festif place Jean Macé, le samedi 17 décembre 2022. Une cinquantaine de personnes ont écouté les témoignages de certain·es de ces jeunes mineur·es. Des gâteaux et boissons chaudes ont été partagés avec les passant·es pour les sensibiliser à cette cause, le tout dans une ambiance dansée et joyeuse malgré un froid glacial !

Exposition du centenaire de la FIDH

Pour son centenaire, la Fédération Internationale des Droits Humains a réalisé une exposition de photographie sur le thème des droits humains. 10 droits déjà "bien connus", tirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, étaient illustrés par des photographies de l'agence Magnum. En contrepoint, étaient présentés 10 "nouveaux" droits, issus d'un travail de réflexion avec des lycéen·nes sur **les enjeux actuels des droits humains**, qui n'avaient pas encore émergé en 1948, illustrés par une photographe, Cristina de Middel Puch.

- Le droit à la vérité
- Le droit à la protection de la biodiversité
- Le droit d'avoir accès aux biens communs essentiels
- Le droit à une économie éthique
- Le droit à se libérer du néocolonialisme et de l'exploitation d'empire
- Le droit à un revenu minimum universel
- Le droit à disposer intégralement de son corps
- Le droit de pouvoir bénéficier de manière équitable des avancées scientifiques en médecine
- Le droit à protéger nos vies numériques
- Le droit à garantir l'orientation et le contrôle de l'intelligence artificielle par les êtres humains.

Plus de 600 personnes sont venues voir l'exposition à l'Hôtel de Vogüe à Dijon, qui s'est tenue du 19 au 23 décembre 2022. Le comité régional Bourgogne de la LDH a acquis les droits de cette exposition pour 2 ans. Elle sera présentée courant janvier en Saône-et-Loire.

Solidarité kurde

La #LDH adresse un message de solidarité à la communauté kurde de France déjà frappée en plein cœur de Paris il y a presque dix ans, et a relayé l'appel à une marche blanche à Paris le 27 décembre en hommage aux victimes. Une occasion de rappeler que le **racisme** tue, et qu'il est nécessaire de lutter contre.

Agenda

Jeudi 5 janvier - Assemblée pour la grève féministe. Local FSU, 45 rue Parmentier à Dijon, 18h pour les personnes nouvelles personnes et 18h30 pour les autres

Jeudi 12 janvier 18h30 - réunion de section de la LDH (adhérent·es uniquement)
Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon

Jeudi 12 janvier 18h30-20h - Rendez-vous Voisins-Voisines "Quel avenir pour nos retraites : mieux comprendre pour mieux agir ?"
Maison Phare, 2 allée de Grenoble à Dijon

Samedi 21 janvier 10h-13h - Assemblée générale du comité régional de la LDH Bourgogne
Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon

Samedi 21 janvier 14h-17h - Assemblée pour la grève féministe- Bourse du Travail à Dijon.

Lundi 20 février 18h30 - réunion de section de la LDH (adhérent·es uniquement)
Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon
(Dates suivantes : mardi 14 mars/ mercredi 5 avril / jeudi 4 mai / lundi 5 juin / mercredi 5 juillet)

Jeudi 9 février 18h30/20h - Rendez-vous Voisins/Voisines " SNU : engagement ou militarisation de la jeunesse ?" Animation LDH.
Maison Phare, 2 allée de Grenoble à Dijon

Samedi 11 février - Journée de soutien (ateliers, repas, concerts...), Caisse de grève féministe. Aux Tanneries, à Dijon

Comment nous aider ?

Rejoignez-nous, adhérez :

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion et à cette adresse la possibilité d'adhérer via internet par paiement en carte bleue ou par prélèvement mensuel : <https://www.jedonneenligne.org/ldh/WEBADH22/>.

Plus d'informations sur les actions de la LDH et les raisons d'adhérer à cette adresse : <https://www.ldh-france.org/Adherer/>

Votre signature compte !

Le jury populaire, espace de démocratie participative en matière judiciaire, est menacé.

<https://www.ldh-france.org/preservation-du-jury-populaire-de-cour-dassises-abandon-des-cours-criminelles-departementales/>

Besoin d'aide pour les permanences/ évènements suivants

Aide à la tenue des permanences du jeudi (*détailler l'aide demandée*)

Rejoignez-nous pour nous aider à réaliser la newsletter, s'occuper du site web !: dijon@ldh-france.org

Nous trouver :

Les réunions de section ont lieu à la Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon.

Des bénévoles tiennent une permanence les jeudis après-midis pour les personnes sollicitant une aide juridique

Contact : dijon@ldh-france.org

https://site.ldh-france.org/bourgogne/category/actus_section/

<https://www.ldh-france.org>

Sur les réseaux : Facebook <https://www.facebook.com/LDH21Dijon>

Pour s'inscrire sur notre liste de diffusion et recevoir cette newsletter par mail, écrire à : dijon@ldh-france.org

N'hésitez pas à diffuser largement cette newsletter à vos contacts !

SVP. Ne pas jeter sur la voie publique